



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 3 septembre 2019

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, Adjoints, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RICCIO Franck, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absents : CRETTIN Philippe donne procuration à ROSSI Philippe, RICCIO Franck retardé.

Désignation du secrétaire de séance : DURUISSEAU Gilles.

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- décision modificative budget M14 pour dépense du FPIC

Vote : 14 pour

1 - approbation du compte rendu du 27.06.2019

Pas de remarque.

Vote : 13 pour

2 – plan d'alignement rue le Bourneau, rue Philomène Durieux : enquête publique

Arrivée de Franck RICCIO à 18 h.05.

Le plan d'ensemble est présenté au conseil municipal et les explications sont données par Monsieur le Maire et Georges RICCIO.

Comme évoqué lors des précédentes réunions, ce dossier est suivi par le cabinet GE-ARC et une enquête publique est nécessaire afin de pouvoir intégrer les trottoirs dans le domaine public.

Tous les propriétaires concernés ont été vus individuellement.

Le conseil doit approuver l'enquête publique et autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : 14 pour

Etat parcellaire, nombre de m², tarifs

Le tarif du m² envisagé lors d'une précédente réunion était de 5 ou 7 €. Après réflexion, et suite aux différents échanges, il paraît opportun de le revoir à la hausse. Le prix de 10 € est proposé, identique à celui voté pour l'achat des terrains du pôle culturel.

Pour la rue du Bourneau le nombre de m² à intégrer dans le domaine public est de 129 m², pour la rue Philomène Durieux, il est de 135 m².

Seront également à la charge de la commune les frais notariés, les frais de géomètre, et les frais du commissaire enquêteur, désigné en la personne de Mme GIROD et dont les honoraires s'élèvent à 1650.19 € TTC.

Cette enquête est programmée du 14 octobre au 13 novembre.

Vote : 14 pour

3 – rapport annuel du SIA et SAAEMM année 2018

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne, font l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal. Ils retracent tous les travaux intervenus, les interventions, les consommations, la télégestion et l'entretien.

SAAEMM : pour 2018, la consommation totale est de 195 438 m³. Pour Villargondran 12 427 m³.

Georges RICCIO donne les explications sur les consommations enregistrées au cours de l'année et les diverses interventions pour le SAAEMM.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2018 du SAAEMM.

Comme pour le rapport du SAAEMM, est porté à la connaissance du Maire et du conseil municipal le rapport du SIA.

Georges RICCIO donne les explications de ce rapport qui retrace le bilan épuratoire avec les effluents du réseau, les caractéristiques physico-chimiques, masse de pollution, fonctionnement de l'usine et évolution des recettes et des coûts d'exploitation.

870 082 m³ d'eaux usées traitées.

Boues traitées 189 tonnes. Coût de l'incinération 79.22 € la tonne (incinération + transport jusqu'à Chambéry).

Le conseil municipal prend acte du rapport 2018 du SIA.

4 – 3CMA : rapport de la CLECT reversement de la dotation touristique 2019

Pour 4 communes, il a été acté de reverser en 2019 uniquement les montants de la dotation touristique dédiés à chaque office des communes concernées de l'ex communauté de communes de l'Arvan en majorant l'attribution de compensation de chaque commune, pour un montant total de 895 079 €.

Cette décision nécessite de recourir aux modalités de vote dérogatoires des attributions de compensation.

Vote : 14 pour

5 - 3CMA : rapport de la CLECT charges transférées

Transfert de l'école de musique de St Julien Montdenis.

Transfert des transports scolaires

Transfert de la compétence promotion du tourisme, prise en compte de la taxe de séjour de la commune d'Albiez le Jeune et régularisation pour la commune de St Pancrace.

Vote : 14 pour

6 – approbation règlement du cimetière

Le règlement a été distribué à chaque conseiller. Lecture de celui-ci et explications.

Vote 14 pour

révision tarifs concessions – colombarium

Les tarifs ont été votés en 2009. Révision pour le tarif des entourages et caveaux.

Jardin du souvenir et dispersion des cendres. Un montant de 20 € sera demandé pour la gravure du nom sur la plaque.

Pour le colombarium, les familles des défunts dont l'urne est dans l'ancien cimetière pourront les faire déplacer dans le nouveau, à la charge de la commune. Le choix de l'emplacement se fera par rapport à la date du décès.

Vote : 14 pour

7 – décision modificative

Le montant du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) vient de nous être confirmé. Il est de 62234 €. 55000 € ont été votés au budget.

Manque 7234 €. DM : + 7234 au compte 739223 + 7234 au compte 758

Vote : 14 pour

8 – comptes rendus des commissions

Travaux : Georges RICCIO

La conduite AEP de la route de l'Amoudon a été changée. Les travaux ont été effectués par l'entreprise TP MANNO.

Communication : Hélène BOIS

Rentrée des classes : 63 élèves inscrits.

Commission jeunes : très bonne équipe dynamique qui s'est beaucoup investie lors de la fête au pays.

Bravo et merci à eux.

Une journée nettoyage est prévue le 21 septembre.

CCAS, se réunir pour mettre en place la semaine bleue.

Voir pour la sortie d'un petit gondranien ou d'une lettre municipale comme les années précédentes.

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

La fête au pays a été un succès.

Divers remerciements d'associations pour la subvention allouée.

3 colis repas livrés à une personne démunie.

9 – questions et informations diverses

*Proposition du service acoustique travaillant pour SNCF RESEAU de réaliser l'insonorisation du bâtiment de l'école des Anciennes Resses. Le conseil donne son accord.

*Problème de voisinage au chef-lieu, lecture de la pétition reçue.

*Aucun volontaire parmi les jeunes pour assurer l'entretien du plan d'eau durant les week-ends.

C'est un employé communal qui a accepté de le faire.

Remarques apportées par les conseillers :

*La bêche sur le talus du Rieubel laisse passer de grandes herbes → s'ce technique pour son entretien.

*Conteneurs molochs rue de la Serradine, contenu à vérifier → c'est le SIRTOMM qui nous informe en cas de problème.

*Circulation rue les Barricades, le sens interdit n'empêche pas les véhicules de passer → voir avec la gendarmerie, relève du code de la route.

*Entretien du chalet au lac → l'entreprise a fait son travail durant juillet et août.

*Pour les douches → des modifications seront apportées.

FIN SEANCE : 21 h.